



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Aide aux associations situées dans les territoires ultramarins.

Question écrite n° 30982

Texte de la question

Mme Stéphanie Atger interroge Mme la ministre des outre-mer sur l'aide apportée aux associations situées dans les territoires ultramarins. La crise sanitaire actuelle a des conséquences pour l'ensemble des citoyens. Si les territoires ultramarins déplorent proportionnellement moins de décès que l'Hexagone, la situation sociale n'en est pas moins préoccupante, alors que la situation en Guyane et à Mayotte se détériore. En complément des nombreuses initiatives développées par le Gouvernement, Mme la ministre a annoncé, lors de son audition devant la délégation aux outre-mer le 30 mai 2020, une nouvelle enveloppe d'un montant de 500 000 euros qui serait dédiée aux projets post-crise pour les associations présentes dans les territoires ultramarins. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la manière dont les associations pourront percevoir ces fonds ainsi que les projets qui seront priorités par son ministère.

Données clés

Auteur : [Mme Stéphanie Atger](#)

Circonscription : Essonne (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30982

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juillet 2020](#), page 4682

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)